

7^{ème} Réunion Annuelle d'Information du PCN français

Bercy, le 30 septembre 2024

Le 30 avril 2024 s'est tenue, au Ministère de l'Economie et des Finances, la 7^{ème} Réunion Annuelle d'Information du PCN français, réunissant des parties prenantes de la société civile (organisations non gouvernementales, syndicats, représentants du secteur privé, milieu académique). Cette septième édition marque une étape importante car elle reprend un long usage d'échange du PCN français avec la société civile qui avait été interrompu par la crise sanitaire.

Cette nouvelle réunion a été l'occasion de faire un état des lieux des principales avancées en matière de conduite responsable des entreprises (CRE) au travers de trois panels complémentaires : (i) les évolutions des principes directeurs et les derniers travaux de l'OCDE ; (ii) les impacts de ces évolutions récentes sur l'activité du PCN avec une présentation, sous forme d'études de cas, des dernières circonstances spécifiques ; (iii) la question de l'articulation des principes directeurs avec des normes nationales et supra nationales.

Le premier panel s'est concentré sur la mise à jour récente des principes directeurs de l'OCDE et les champs d'application de la CRE :

- Benjamin Michel, responsable de la finance soutenable au sein du centre pour la CRE à l'OCDE a ainsi rappelé les principaux points clés de la mise à jour des principes directeurs en 2023 ([actualisation des principes directeurs](#)) et présenté les nouveaux axes de travail promus par l'OCDE en matière de CRE (rôle des pouvoirs publics dans la promotion de la CRE ; travaux en cours sur la CRE dans le secteur de l'intelligence artificielle et ceux concernant les risques liés aux revenus et aux salaires décents ; mise en place à venir d'une plate-forme des acteurs de la CRE et des politiques de la CRE). Il a par ailleurs insisté sur le lien entre les développements juridiques récents en matière de CRE et les principes Directeurs de l'OCDE.
- Jessica Pennetier, chargée de mission à la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, a réalisé un focus sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé. Cette présentation s'est notamment concentrée sur les initiatives et positions portées par la France pour atteindre l'objectif de développement durable sur l'élimination du travail des enfants.

Le deuxième panel a été consacré aux activités du PCN français :

- Florent Dauba, le Secrétaire général du PCN français, est revenu sur la manière dont les évolutions récentes des principes directeurs vont dans le sens d'un renforcement des activités du PCN en matière de traitement des saisines et de promotion de la CRE et de ses différentes déclinaisons. Cette intervention a aussi été l'occasion de présenter les changements du règlement intérieur du PCN français au cours des dernières années, modifications en ligne avec les bonnes pratiques préconisées par l'OCDE.
- Quatre membres du PCN, Geoffroy Devienne (CFTC), Anne-Catherine Ducennec (CGC-CFE), Stéphanie Tison (MEDEF) et Eric David (Président du PCN) ont présenté les principales circonstances spécifiques traitées depuis 2018 : EDF au Mexique (2018), Perenco en Tunisie (2018), Téléperformance en France et dans le monde (2020), Somdia au Cameroun (2020) et Shein (2023). Ces études de cas ont ainsi permis de mettre en évidence l'implication du PCN dans le traitement des saisines, les résultats souvent positifs des médiations effectuées et de faire un point d'étape sur les circonstances spécifiques en cours.

Le troisième et dernier panel a abordé les enjeux liés à l'articulation entre les normes volontaires (principes directeurs) et les réglementations nationales et supra-nationales en matière de CRE ainsi que le rôle des PCN dans ce contexte :

- François Gave, Représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, a proposé une réflexion sur le rôle et la place du PCN et des principes directeurs de l'OCDE dans le contexte international créé par la multiplication des textes et des normes relatifs à la conduite responsable des entreprises dans le monde, la nouvelle donne communautaire (l'adoption notamment de la directive sur le devoir de vigilance et du règlement sur le travail forcé) et la négociation d'un instrument international sur les entreprises et les droits de l'Homme à Genève. Il a souligné les défis et les atouts du PCN dans ce nouveau contexte.
- Kévin Besançon, Adjoint au chef de bureau FINENT 3 (comptabilité et gouvernance des entreprises) à la Direction générale du Trésor s'est quant à lui focalisé sur la nouvelle directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D) du 13 juin 2024. Il est revenu sur le calendrier de sa mise en œuvre, les entreprises concernées, le champ d'application et les obligations de vigilance. Cette directive, qui devra être transposée dans le droit national d'ici le 26 juillet 2026, aura notamment pour objectif d'éviter la fragmentation des législations européennes et de renforcer leur impact international.

En clôture de la septième rencontre annuelle d'information du PCN français, le Président du PCN a mis en avant l'importance grandissante de la CRE, dont le processus de légitimation suit un mouvement long. Il a particulièrement souligné la nécessité de considérer les bénéfices associés à la CRE pour les entreprises (vi-à-vis de l'ensemble de leur éco-système : clientèle, financeurs, assureurs...), au-delà des seuls coûts générés.